

AVIS DE COURSE LES 3 JOURS D'ARMOR DU 26 AU 28 MAI 2022

ORGANISATEUR : YACHT CLUB DU VAL-ANDRE (Epreuve comptant pour le Trophée habitable CCI 22)

REGLES APPLIQUEES

- . Les règles telles que définies dans « Règles de course à la voile, World Sailing »
- . Les prescriptions nationales et leurs annexes s'appliquant aux concurrents étrangers
- . Les règlements fédéraux.
- . Le règlement du Trophée Habitable 2022 CCI 22
- . La partie B, section II du RIPAM, IRPCAS quand elle remplace les règles du chapitre II des RCV.
- . En cas de traduction de cet avis de course, le texte en langue française prévaudra.

PUBLICITE

Application de la régulation 20 de World Sailing.

BATEAUX ADMIS (GUIDE OSIRIS-HABITABLE 2022)

- **Grande Course Ailes Marines** : Les bateaux dont le groupe OSIRIS net est supérieur ou égal à 18
- Course Groupe CCI: Les bateaux dont le groupe OSIRIS net est inférieur ou égal à 20.

PROGRAMME

- . Mercredi 25 mai de 17h à 19h30 : Contrôle des inscriptions et briefing à 19h45
- . Jeudi 26 mai : 7h30 Signal d'avertissement prés de la bouée « Le Dahouët » puis départ pour Jersey

. Vendredi 27 : Journée libre à JERSEY . Samedi 27 : Saint Hélier – Dahouët

EQUIPEMENT - SECURITE

- . Les bateaux doivent être armés pour une navigation au-delà de 6 milles d'un abri.
- . La VHF est obligatoire (Veille canal 72 et canal 16).
- . Un moteur en bon état de fonctionnement et avoir une autonomie de carburant suffisante pour parcourir une distance de 50 milles.

OBLIGATION DES CONCURRENTS

- . Chaque concurrent doit être titulaire de la licence FFVoile 2022, validée par un médecin.
- . Le bateau doit être assuré et le skipper doit être majeur. Une autorisation parentale est exigée pour les équipiers mineurs de plus de 15 ans.
- . La carte d'identité formule HN/OSIRIS doit être à jour.
- . Un passeport valide est obligatoire pour se rendre à Jersey.

LE CLASSEMENT

Le classement de chaque course sera établi en temps compensés avec attribution de points. Un classement général dans chaque Flotte sera déterminé au total des points attribués dans chaque course.

CONDITIONS D'INCRIPTION

- . Les droits d'inscription couvrent l'organisation de la course ainsi que les droits de port à St Hélier
- . Droits d'inscription : voiliers jusqu'à 8,50 m =140 euros, voiliers de plus de 8,50m = 150 euros
- . Les instructions de course seront disponibles lors des inscriptions le 25 mai.
- . Les places au port de Dahouet seront gratuites du 22 AU 29 MAI

CONVIVIALITE

Des repas payants facultatifs sont prévus :

- A St Hélier au YC le vendredi 27 mai à 20h, réservation obligatoire lors des inscriptions à régler au YC de St Hélier
 Briefing à 19h
- A Dahouet le samedi 28 mai : Repas de clôture et remise des prix.

Renseignements: Yacht club du Val-André BP 43 ou mail: ycva@orange.fr

